

**MAIRIE DE
JEGUN**

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour :	15
Contre :	0

**OBJET : PLU –
Approbation de la
modification
simplifiée**

D.C.M. N° 42/ 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**L'An deux mil quinze
Le jeudi vingt cinq juin, 21 h**

Le Conseil municipal de la commune de JEGUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de M. DESCOUSSE Alain, Maire de JEGUN (Gers)

Date de convocation du Conseil Municipal :
19/06/ 2015

PRESENTS : M. DESCOUSSE, Mme BARRIEU, M. LAPEYRE, Mme RIVIERE, M. PETIT, Mme
SOLANA-LASSALLE, M. BIAUTE, Mme DESPAX, Mme CLAVERIE, M. FIEFVET, Mme GUILLORY,
Mme DOZE, M. LAURY, Mme RAGARU

ABSENT EXCUSE : M. PEYRET (pouvoir à Mr DESCOUSSE)

Madame RIVIERE Pascale est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-13-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013 ayant
approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local
d'Urbanisme qui s'est déroulée du 11 mai 2015 au 12 juin 2015 inclus ;

Vu le bilan de la mise à disposition présenté par le Maire, qui est le suivant :
aucune remarque enregistrée.

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle
qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée
conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

-examine le bilan de la mise à disposition

-décide d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
telle qu'elle est annexée à la présente ;

- le Plan Local d'Urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du
public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la
préfecture et en Direction Départementale des Territoires.

-Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente
délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une
mention dans un journal diffusé dans le département 8 jours avant le début
de la mise à disposition.

-La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la
dernière des mesures de publicité.

Fait et délibéré à JEGUN, le 25 juin 2015

Pour copie conforme,
Le Maire, Alain DESCOUSSE



